

Nos partenaires institutionnels :



34 Grand'Rue - 57120 Rombas - 03 87 58 32 32 - www.ccpom.fr

Alternative - Crédits photos ©AIRDIASOL - Eco-emballages, Rohan et service de la CCPOM, AGURAM.



Projet de Territoire 2015/2017





En 2006, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a élaboré son projet de territoire autour de cinq objectifs majeurs :

- Créer une identité communautaire
- Dynamiser le développement économique
- Développer les équipements et services
- Améliorer et développer l'habitat et la qualité urbaine
- Veiller à la qualité de l'environnement, mettre en valeur le paysage et réfléchir à une démarche de développement durable.

Après près de dix années de mise en œuvre de ce projet de territoire, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité s'engager dans une nouvelle démarche prospective à un moment où notre territoire connaît des évolutions marquantes, avec notamment le projet de requalification des friches industrielles des Portes de l'Orne.

L'ambition est de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement, de développement et d'équipement du territoire :

- en poursuivant les actions déjà engagées,
- en mettant en œuvre de nouvelles actions en vue de renforcer et de valoriser les atouts de notre territoire,
- tout en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires et des incertitudes sur l'avenir des finances locales.

Toutes les communes membres ont été sollicitées afin de participer à l'élaboration de la vision prospective d'un territoire partagé.

Les réflexions menées dans le cadre de ce projet de territoire devront permettre, entre autres, d'anticiper les évolutions, notamment par la mise en place d'un schéma de mutualisation.

Ainsi, le dispositif du projet de territoire 2015-2020 est organisé autour :

- de la consolidation des compétences actuelles de la Communauté de Communes,
- de l'acquisition éventuelle de nouvelles compétences,
- et d'un schéma de mutualisation évolutif.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, lors de sa réunion du 31 mars 2015 a validé ce projet de territoire 2015/2020, à savoir :

- **Enjeu n°1 : La requalification des friches sidérurgiques des « Portes de l'Orne »,**
- **Enjeu n°2 : Le développement économique et touristique,**
- **Enjeu n°3 : La modernisation de la collecte des déchets ménagers,**
- **Enjeu n°4 : Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance,**
- **Enjeu n°5 : Le développement d'un réseau de communication à très haut débit,**
- **Enjeu n°6 : La mise en valeur de l'environnement**
- **Enjeu n°7 : La mise en œuvre d'actions en faveur des personnes en perte d'autonomie,**
- **Enjeu n°8 : La mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat,**
- **Enjeu n°9 : La mise en œuvre d'une politique de développement durable.**

Ce document cadre qui guidera les décisions des politiques publiques à mener jusqu'à l'horizon 2020 devra être animé et évalué afin de pouvoir s'adapter aux évolutions et besoins de son territoire.

Le Président de la CCPOM
Lionel FOURNIER



Enjeu n°1	La requalification des friches sidérurgiques des « Portes de l'Orne » p.6
Enjeu n°2	Le développement économique et touristique p.7
Enjeu n°3	La modernisation de la collecte des déchets ménagers p.8
Enjeu n°4	Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance p.9
Enjeu n°5	Le développement d'un réseau de communication à très haut débit p.10
Enjeu n°6	La mise en valeur de l'environnement p.11
Enjeu n°7	La mise en œuvre d'actions en faveur des personnes en perte d'autonomie p.12
Enjeu n°8	La mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat p.13
Enjeu n°9	La mise en œuvre d'une politique de développement durable p.14
Enjeu n°10	La mutualisation des services p.15

La requalification des friches sidérurgiques des « Portes de l'Orne »

RAPPEL DU CONTEXTE

La vallée de l'Orne, vallée sidérurgique, lieu d'implantation de l'aciérie de Gandrange, a subi depuis plusieurs décennies les affres de la désindustrialisation.

Au total, plus de 20 000 emplois ont été supprimés sur ce territoire, qui s'est longtemps situé au premier rang des régions les plus industrialisées de France et d'Europe, avec des conséquences souvent dramatiques.

La fermeture des hauts-fourneaux de Florange a, par ailleurs, eu un impact direct sur les dernières installations sidérurgiques encore en activité dans notre vallée. Cela a été notamment le cas pour l'usine d'agglomération de minerai située à Rombas.

Pour impulser un renouveau économique et trouver une nouvelle vocation à un grand site sidérurgique, aujourd'hui transformé majoritairement en friches, les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et du Sillon Mosellan (maintenant « Rives de Moselle ») ont uni leurs forces.

Ce site dénommé « Les Portes de l'Orne » couvre une surface d'environ 550 ha et concerne 6 communes (Gandrange, Richemont, Mondelange, Amnéville, Rombas, Vitry-sur-Orne).



INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle souhaitent faire des Portes de l'Orne non seulement un vecteur de développement économique mais aussi le témoin d'un changement de paradigme, en s'orientant vers un développement durable.

Ce projet aura des impacts sur le territoire à court, moyen et long terme. Aujourd'hui, le territoire est dans une période transitoire entre la sidérurgie et le projet des Portes de l'Orne.

Dans la continuité des études qui ont été réalisées en 2013 et 2014, une étude de diagnostic et d'aménagement est en cours sur le secteur aval du site. Des études d'approfondissement des filières et d'aménagement devront ensuite être engagées en vue d'accompagner la CCPOM dans le management opérationnel à mettre en place, notamment sur la stratégie sur le court terme.

Des actions s'inscrivant dans une démarche de réappropriation du site devront ensuite être engagées.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- **Créer une maison du projet** : un lieu d'accueil du public avec de la documentation et les projets en cours sur le site en vue de favoriser une interactivité avec la population.
- **Gérer et utiliser de manière transitoire le site** : activités culturelles, mesures conservatoires et de sécurisation du site.
- **Réaliser les 1ers travaux d'aménagement du site** : début des 1ers aménagements de viabilisation et d'accès du site, sur le volet habitat, et paysager du site.
- **Identifier et développer les filières** : engager les 1ers travaux en génie écologique, approfondir et rechercher les filières innovantes.
- **Créer un marché couvert** : en requalifiant un bâtiment et en le rendant accessible.

Le développement économique et touristique

RAPPEL DU CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) a, comme l'ensemble des communes du Bassin Sidérurgique et Ferrifère Nord-Lorrain, été frappée de plein fouet par l'arrêt des activités minières et la restructuration de la Sidérurgie.

Pour faire face à cette situation, elle a, depuis sa création, mené une politique volontariste dans le domaine de l'action économique qui constitue une priorité inscrite dans ses compétences obligatoires et pour laquelle elle entend continuer à s'impliquer activement.

La politique économique communautaire est une action qui se veut concertée et globale, où l'installation de nouvelles entreprises et le développement des activités existantes, doivent constituer une des priorités du projet de territoire.

Il a par ailleurs été constaté, que sur le territoire de la CCPOM, comme sur beaucoup d'autres territoires, les commerces dits « de proximité » subissent, depuis plusieurs années, une profonde mutation : multiplication des centres commerciaux de périphérie, développement des « hard discounters », etc. avec une précarisation croissante des derniers commerces implantés dans ces centres.

Or, l'existence de centres villes ou de centres bourgs dynamiques est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants du territoire.

La transformation de l'image et la qualité de vie des centres villes constitue donc une autre priorité afin de renforcer ces centralités et redonner aux habitants l'envie d'y vivre.



INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Les enjeux pour ce nouveau projet de territoire sont

- la poursuite de l'aménagement, la gestion et la promotion des parcs d'activités communautaires,
- la consolidation et le développement du commerce de proximité,
- la création d'un environnement favorable à l'emploi sur le territoire communautaire,
- et l'accompagnement des porteurs de projets.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- **Redynamiser la commercialisation des parcs d'activités communautaires** par la participation à des salons ciblés, le recours à des opérateurs privés et la réalisation de plaquettes d'information à destination des entreprises.
- **Revitaliser les centres villes** en rencontrant les associations des commerçants et artisans des villes et la mise en place de fonds de concours.
- **Accueillir et accompagner les entreprises lors de leur installation sur le territoire** par leur mise en relation avec les partenaires institutionnels.
- **Engager une réflexion sur la mise en place de nouveaux services aux entreprises** en initiant des actions de mutualisation de services avec la mise en réseau des entreprises et le lancement d'une consultation commune.
- **Mise en place de l'opération « Be Your Boss »** autour d'un projet pédagogique de type « concours » à destination des jeunes.
- **Animer le tissu économique** à travers l'organisation de sessions d'informations et de petits déjeuners à destination des entreprises.
- **Garantir l'attractivité du site thermal et touristique** par la mise en œuvre d'actions économiques.
- **Relancer la procédure d'aménagement de la ZAC Ramonville** et identifier les filières économiques.
- **Réhabiliter le PAC Deux Rivières** (Moyeuve-Grande et Rosselange).

La modernisation de la collecte des déchets ménagers

RAPPEL DU CONTEXTE

Le Grenelle de l'Environnement a rappelé la priorité de réduction des déchets, priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement. Au niveau national, les objectifs chiffrés qui avaient été fixés par le Grenelle ont été globalement atteints. Partant du constat que le système linéaire de notre économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter – a atteint ses limites, le Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte vise à orienter la France vers un système d'économie circulaire pour réduire la consommation de ressources et les utiliser de manière aussi efficace que possible. **Quatre objectifs clés sont définis pour progresser dans l'application de la hiérarchie des modes de traitement des déchets :**

- éviter de produire des déchets, par la prévention et le réemploi ;
- augmenter la valorisation matière des déchets qui n'ont pu être évités ;
- valoriser énergétiquement des déchets inévitables qui ne sont pas valorisables sous forme matière ;
- réduire au maximum l'élimination (incinération sans valorisation énergétique et stockage des déchets ultimes).

INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Une étude portant sur l'optimisation du service et la mise en place d'une tarification incitative a été menée en 2012. Les conclusions confortent la CCPOM dans ses réflexions pour faire **évoluer le service à l'habitant, tout en préservant l'environnement** et en application des évolutions de la réglementation. Le nouveau marché de collecte conclu en 2014 est une première étape vers la modernisation du service.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- **Mettre en place les conteneurs enterrés** au pied des immeubles collectifs, dans les centres villes et dans les rues difficiles d'accès pour offrir aux habitants un meilleur cadre de vie.
- **Conteneuriser les ordures ménagères résiduelles et les recyclables** (déterminer les capacités, les nombres de conteneurs et les acheter) afin de préserver la propreté des rues et améliorer les conditions de travail des personnels de collecte.
- **Réorganiser les Points d'Apport Volontaire** (réaliser une étude et acheter les bornes d'apport volontaire) pour un maillage plus adapté et des installations uniformisées sur le territoire.
- **Mettre en place, à titre expérimental, une collecte des biodéchets** visant le recyclage de la fraction fermentescible des ordures ménagères, qui est la part majoritaire de nos poubelles.



Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance

RAPPEL DU CONTEXTE

La CCPOM a estimé que l'intercommunalité était l'échelon d'intervention le plus pertinent pour répondre aux problématiques liées à l'accueil de la petite enfance. L'étude de besoins, réalisée sur le territoire communautaire en 2009, a permis de déterminer un schéma de développement afin de tenir compte des besoins des familles et des évolutions liées à :

- l'emploi, la démographie du territoire,
- les modes de vie (monoparentalité, parcours résidentiel, développement de la mobilité tant professionnelle que résidentielle des ménages...),
- l'explosion de l'activité des mères et surtout des grands-mères. Auparavant les modes d'accueil privilégiés étaient plutôt d'ordre familial, par les parents, les grands-parents, les nourrices. Les familles, récemment arrivées et sans liens familiaux sur le territoire, ont tendance à préférer l'accueil collectif.

Ce schéma de développement a été mis en œuvre de 2010 à 2014 par la réalisation de quatre nouveaux multiaccueils et le passage de la halte-garderie de Rombas en multiaccueil.

INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Malgré les investissements importants qui ont été réalisés par la Communauté de Communes, **l'offre reste insuffisante pour**

répondre à la demande des familles et aux besoins liés à l'activité des femmes. Le constat d'une insuffisance quantitative de l'offre a en effet été diagnostiqué sur l'ensemble du territoire. L'évolution des déplacements domicile/travail, et notamment, l'accroissement du phénomène du travail transfrontalier, a fait évoluer la demande de garde des jeunes enfants.

Compte-tenu de ces constats il convient d'envisager différentes pistes d'actions :

- Accroître la capacité d'accueil en mode de garde collectif,
- Mettre en place de nouveaux modes d'accueil complémentaires.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- **Augmenter la capacité d'accueil dans les locaux existants :** de 30 places actuellement à 40 places pour les structures de Marange-Silvange et Ste-Marie-aux-Chênes.
- **Procéder à l'extension de la structure de la vallée de l'Orne,** du fait du nombre de demandes sur cette structure, de sa position géographique et de la possibilité physique de réaliser des travaux.
- **Etudier la possibilité de développer d'autres modes de garde complémentaires, tel qu'un Service d'Accueil Familial (SAF) qui est une alternative entre un service d'accueil collectif et individuel.**



Le développement d'un réseau de communication à très haut débit

RAPPEL DU CONTEXTE

Internet se développe de plus en plus et est omniprésent dans notre vie quotidienne. Il touche tous les secteurs d'activité et tous les services à la population. L'innovation dans les services proposés et les usages qu'en font le grand public, les entreprises et les services publics, sont à l'origine d'un mouvement d'augmentation des débits nécessaires et pose la question de leur disponibilité sur le territoire.

Au rythme de cette croissance, **les utilisateurs demanderont d'ici quelques années du très haut débit**. La différence majeure avec le haut débit, majoritairement apporté en France par l'ADSL, est qu'il a pu se développer sur le réseau téléphonique en cuivre, avec une infrastructure existante. Le très haut débit va quant à lui, représenter des coûts très importants. Il convient donc d'anticiper cette évolution majeure pour la desserte numérique des territoires.

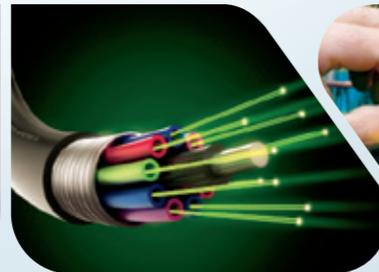
INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Le très haut débit (FTTH) constitue un enjeu majeur pour l'attractivité d'un territoire. Dans la continuité du projet départemental qui a réalisé une infrastructure principale de télécommunication à haut débit en fibre optique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle souhaite disposer d'éléments d'aide à la décision afin d'assurer un maillage équilibré sur son territoire.

L'objectif de la Communauté de Communes est de développer une même qualité de service sur l'ensemble de ses bassins de vie, tout en tenant compte des infrastructures numériques existantes et des volontés locales de développement.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- Réaliser une étude en vue du développement du très haut débit en tenant compte des spécificités territoriales



La mise en valeur de l'environnement

RAPPEL DU CONTEXTE

Afin de préserver notre cadre de vie, la loi «Paysage» du 8 janvier 1993 a défini une politique de prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire.

Parmi les projets de valorisation de la vallée, **une action structurante a été l'aménagement des berges de l'Orne par la création du Fil Bleu, promenade le long de la rivière sur un linéaire de 23 km**, de Rombas à Moineville.

Un Plan Paysage a été réalisé en 2010 pour créer un projet destiné à favoriser la cohérence des interventions sur le paysage, en proposant un programme global de mise en valeur des espaces.

INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

L'objectif de la CCPOM est de développer les modes de déplacement doux pour contribuer à la création d'un cadre de vie agréable et renforcer l'attrait touristique du territoire. Cela passe notamment par un maillage cohérent de liaisons, assurant la continuité avec les intercommunalités voisines et permettant de desservir les principaux pôles générateurs de déplacements.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- Recenser et mailler des chemins de liaison intercommunale en vue de créer un réseau de chemins pédestres balisé permettant de relier entre eux les villages et les principaux points d'attrait de la CCPOM.
- Prolonger le Fil Bleu vers la voie verte Charles le Téméraire en vue de faciliter les déplacements des modes doux et compléter le maillage existant.
- Mettre en œuvre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement afin de lutter contre les nuisances sonores identifiées grâce au travail de cartographie sonore.
- Renaturer la vallée du Conroy suite à l'arrêt des activités industrielles (appui technique CCPOM).



La mise en œuvre d'actions en faveur des personnes en perte d'autonomie

RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, la double dimension du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables importe.

Il s'agit pour les territoires d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, d'accompagnement et de soins en cas de perte d'autonomie, de vie sociale et citoyenne...

INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Un territoire vieillissant : le territoire de la CCPOM, est confronté, comme partout en France à un vieillissement prononcé de sa population.

Aujourd'hui, le territoire comprend autant de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans.

Les pertes de populations sont importantes dans les classes les plus jeunes (10-20 ans, 25-45 ans), et chez les 60-70 ans, tandis qu'on note des gains de population à partir de 50 ans (hormis les 60-70 ans).

Les plus de 60 ans constituent 23,1 % de la population en 2009 (20,5 % sur le SCoTAM), contre 18,6 % en 1990.

La CCPOM souhaite avoir dans un 1^{er} temps une vision précise de la dépendance sur son territoire avant d'entamer des actions spécifiques et éventuellement développer des solidarités de proximité afin de favoriser des équilibres générationnels.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- Réaliser une étude sur les besoins sociaux avec un volet spécifique sur la dépendance.
- Mettre en œuvre des actions spécifiques qui auraient pu émerger dans l'étude.



La mise en œuvre d'actions en faveur de L'Habitat

RAPPEL DU CONTEXTE

Après avoir connu une phase de déclin, amorcée dans les années 1970 avec la fermeture des mines et des industries sidérurgiques, et accentuée par le gel des constructions pour les communes touchées par le risque minier, la situation démographique de la CCPOM s'est stabilisée à partir de 1999 et connaît maintenant une très légère croissance.

La CCPOM se caractérise par un parc de logements qui n'est pas toujours en adéquation avec la structure des ménages. Ce parc de logements est en majorité un parc datant d'avant 1975.

On assiste, par ailleurs, depuis 1999 à un vieillissement de population du territoire.

La CCPOM doit donc accentuer son effort concernant l'adaptation des logements au vieillissement de sa population.

Les ménages composés de couples avec enfants restent majoritaires mais ce modèle familial est en repli. Parallèlement le nombre de ménages d'une personne progresse et le nombre de familles monoparentales est également en augmentation. Les besoins en logements adaptés à cette nouvelle structure des ménages sont donc en forte augmentation.

La vacance dans le parc de la CCPOM s'élève à 1 559 logements en 2007 contre 965 logements en 1999.

On constate également la présence d'un parc ancien vétuste, concentré dans la Vallée de l'Orne où l'on constate également une vacance importante.



INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

La CCPOM ambitionne d'offrir aux habitants du territoire communautaire un cadre de vie optimal, d'attirer de nouveaux ménages en proposant un parc de logements attractifs, et de permettre à tous et notamment aux jeunes et aux personnes isolées, de trouver un logement adapté.

Cette ambition est traduite dans le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) qui a été adopté en 2012, et qui définit quatre grands axes stratégiques d'intervention :

- le développement de la production de logements de manière maîtrisée sur l'ensemble du territoire communautaire,
- la requalification du parc existant,
- la prise en compte des besoins en logements spécifiques,
- la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- Mettre en œuvre le programme d'actions déterminé dans le PLH 2012/2017.
- Adapter le PLH aux évolutions législatives et engager les actions non prévues dans le document initial.
- Réaliser un bilan/des études préparatoires, en vue du nouveau PLH : évaluer le PLH.
- Lancer le nouveau PLH 2018/2023 : élaborer un nouveau PLH et un programme d'actions.

La mise en œuvre d'une politique de développement durable

RAPPEL DU CONTEXTE

Alors que nous avons connu depuis quelques décennies une évolution sans précédent, nous devons aujourd'hui apprendre à concilier les progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète.

Un développement durable « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » est indispensable. Pour y parvenir, tous les acteurs de la société doivent travailler main dans la main : les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile.

Il convient donc de repenser le territoire dans la société « post-carbone ».

Au cœur des transitions énergétiques et climatiques de demain, tous les territoires, grands et petits, devront être capables d'ici 2050 de diviser par trois ou quatre leurs émissions de gaz à effet de serre, d'être autonomes par rapport au pétrole et de s'adapter à un réchauffement climatique.

Ces enjeux majeurs doivent donc être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de notre projet de territoire.

INTENTIONS, ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CCPOM

Si les enjeux du développement durable sont planétaires, **la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle souhaite, quant à elle, s'engager dans une démarche pragmatique locale, à l'échelle de son territoire et de ses compétences.**

Pour ce faire, elle s'intéressera, tout d'abord, aux questions concrètes du développement durable pour préparer l'avenir en conciliant le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

Pour répondre aux enjeux du changement climatique ; il s'agit de pouvoir atténuer les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire et d'adapter celui-ci à des changements climatiques. Pour cela, la mobilisation de chaque acteur est indispensable pour relever ce défi reconnu comme planétaire.

PROPOSITIONS D' ACTIONS A COURT TERME ET MOYEN TERME : 2015-2020

- **Réaliser le bilan de Gaz à Effet de Serre** : sélection du prestataire et réalisation du bilan.
- **Elaborer le Plan Climat Energie territorial** : définir un programme d'actions partagés et communiquer vers les acteurs
- **Mettre en œuvre le Plan Climat Energie territorial** : réaliser et évaluer les actions.
- **Redynamiser la campagne d'isolation thermique** : mettre en œuvre une nouvelle campagne plus dynamique, un nouveau règlement d'intervention, et communiquer.



La mutualisation des services

La réforme territoriale, mise en œuvre par la loi du 16 décembre 2010, marque un pas de plus vers la mutualisation des services entre les collectivités territoriales. A l'heure où **les budgets se resserrent, mutualiser un service d'urbanisme, de formation ou de marchés publics entre plusieurs collectivités (communauté de communes et communes membres, par exemple) peut se révéler une source d'économie.** Avec un enjeu pour la nouvelle loi : sécuriser le processus de mutualisation des services au regard du droit communautaire.

La loi du 16 décembre 2010 encourage donc fortement les EPCI et les communes à mutualiser leurs services. Elle prévoit notamment que, l'année suivant le renouvellement des conseils municipaux, les présidents d'EPCI à fiscalité propre doivent établir un projet de schéma de mutualisation des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce projet doit permettre d'évaluer l'impact d'un tel schéma sur les dépenses de fonctionnement et sur les effectifs des communes et de l'EPCI, précise la loi. L'objectif est donc clair : il faut mutualiser pour économiser.

La mutualisation des services doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre communauté et communes membres.

Lors de sa réunion du 14 novembre 2011, le Bureau Communautaire a décidé d'engager une réflexion à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de constituer, à cet effet, des groupes de travail composés d'élus et de techniciens de la communauté de communes et de ses communes membres.

Le conseil communautaire a adopté son 1er schéma de mutualisation lors de sa réunion en date du 14 octobre 2014. Il s'agit d'un schéma « à minima » portant sur les thèmes suivants :

- Organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la désignation d'un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, dans certains établissements recevant du public, conformément aux dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement,
- Organisation d'une consultation par la communauté de communes, pour le compte de ses communes membres, en vue de la fourniture d'énergie,
- Mise en place d'un système d'archivage électronique.
- Organisation d'une consultation de la population sur la création d'une mutuelle santé.

Une réflexion va être engagée sur la mise en œuvre, à partir de 2016, d'une organisation commune plus aboutie permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

Ainsi, afin de préparer le schéma de mutualisation des services pour 2016 de nouveaux groupes de travail ont été constitués, à savoir :

- la dépendance et la santé
- les services d'entretien généraux
- le nettoyage
- les énergies
- l'ingénierie juridique
- la sécurité

